



Le topo complet des attentes de déontologie, non-discrimination et Tracfin

Fiche programme – v.8 – 12/01/2026

- Prérequis :** - l'apprenant est agent immobilier détenteur d'une carte professionnelle ou négociateur d'une agence immobilière, salarié ou mandataire
- Objectifs :** - viser le code de déontologie établi pour la profession et en tirer les leçons pratiques sur le terrain professionnel ;
- comprendre l'enjeu de la non-discrimination à l'accès au logement entre décisions politiques, code pénal et droits des propriétaires ;
- réviser les dimensions de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- Aptitude et compétences :** - l'activité décrite dans les prérequis préfigure son expérience pratique du métier
- Durée :** - 7.00 heures
- Délai d'accès :** - programmation sur demande avec un minimum de 15 jours de préavis
- Tarifs :** - 700 € HT par personne / 500 € HT dès 2 stagiaires
(me consulter pour un devis précis).
- Méthodes mobilisées :** - méthodes expositive, active et participative avec études de cas jurisprudentiels comme reflet de la pratique ;
- session vivante sur fond d'échanges et partages d'expériences personnelles, avec suivi à l'issue de la formation si besoin
- Modalités d'évaluation :** - questionnaires de préformation et de contrôle des acquis
- Accessibilité :** - formation accessible aux PSH, émettre une demande individualisée pour la collecte des besoins précis via un questionnaire dédié
- Nota bene :** - cette formation inclut de fait les 2.00 heures de déontologie et les 2.00 heures de non-discrimination obligatoires sur les 42.00 heures de la loi Alur
- Référent pédagogique et administratif :** - Renaud Lambert
- Contact :** contact@renaudlambert.fr / 06 73 59 53 03

Plan de cours :

Introduction : rappels généraux sur la Loi Hoguet

Partie 1 : Les exigences déontologiques du professionnel de l'immobilier

- Le code de déontologie
- Les applications pratiques à travers les 5 cibles principales d'activité

Partie 2 : L'enjeu de la non-discrimination à l'accès au logement

- La genèse de l'obligation
- La charte signée entre les organisations et le gouvernement
- Le droit fondamental de propriété
- Le Défenseur des droits

Partie 3 : TRACFIN

- La Loi de 1998
- Les obligations de vigilance
- Les cas sanctionnés par la CNS
- Les protocoles à mettre en place
- L'interface ERMES pour réaliser les déclarations

Indicateurs de résultat

En raison d'un volume représentatif trop faible de réalisation de cette prestation, il est impossible de communiquer des statistiques éclairantes à l'appui de ce thème.